



## *Saviez-vous que?*

---

*Cette situation, tout le monde l'a vécue plus qu'une fois. Dans l'allée un joueur fait un élan de pratique et touche sa balle. On entend automatiquement : Je ne voulais pas la frapper. Il replace sa balle ne compte pas le coup involontaire et la reffrappe à nouveau de l'endroit initial.*

*BONNE NOUVELLE : Effectivement le coup ne compte pas.*

*MAUVAISE NOUVELLE. Il a déplacé une balle en jeu et doit compter 1 coup de pénalité.*

*J'avoue que c'est frustrant mais...*

---

*L'utilisation d'objets artificiels pour obtenir des informations relatives au vent n'est pas autorisée. Par exemple, si un joueur sort un mouchoir dans le seul but de le tenir en l'air pour voir dans quelle direction le vent souffle, le joueur est une infraction à la Règle 4.3.*

*Par contre, si le joueur lance en l'air une pincée d'herbe, ce n'est pas artificiel et le joueur a le droit. Donc c'est interdit de lancer en l'air un mouchoir, une serviette, un sac de golf, un partenaire de jeu ou une voiturette électrique.*

---

*Qu'un joueur, qui voit un autre joueur commettre une infraction à une règle, volontairement ou non n'a pas d'importance, qu'ils jouent ensemble ou même de loin sur un trou voisin, a des choix qui s'offre à lui : Soit il dit à ce joueur sur le champ ou avant que celui-ci ne remette sa carte qu'il a commis une faute afin que ce dernier puisse corriger sa carte de pointage. Soit il se tait, dans ce cas-là, il a intérêt à garder le silence complet car si cela devait se savoir il serait disqualifié ou pire encore il attend que le joueur ait remis sa carte pour le faire disqualifier... Mauvaise idée car il sera également disqualifié pour ne pas avoir respecté l'esprit du golf, une faute grave*

---

*S. W.*